



Les chiffres de l'année 2019

Word cloud containing the following terms: routière, biodiversité, mobilité, énergies, naturels, déchets, climatique, démographie, changement, ménagers, renouvelables, sécurité, risques, déplacements.

Sommaire

Janvier	Démographie
Février	Energies renouvelables
Mars	Biodiversité
Avril	Déchets ménagers
Mai	Accidents de la route
Juin	Déplacements à vélo
Juillet	Changement climatique
Août	Continuités écologiques
Septembre	Exploitants agricoles
Octobre	Risques naturels
Novembre	Restriction des usages de l'eau
Décembre	Déplacements domicile-travail

Janvier 2019

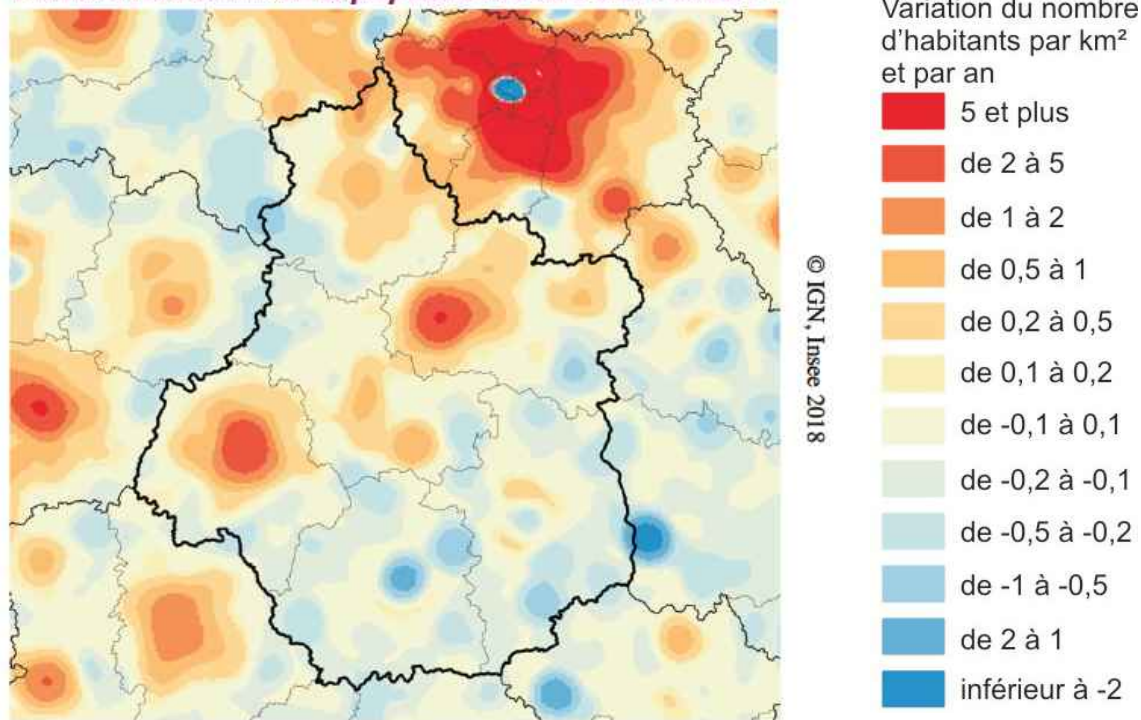


Au 1er janvier 2016, la population municipale de Loir-et-Cher est de 332 769 habitants, en hausse de 1 489 habitants par rapport à 2011, soit une progression de 0,09 % par an à comparer à celle de la période 2006-2011 qui était de 0,37 % par an.

Le gain de population est uniquement dû au solde migratoire (plus d'arrivées que de départs), le solde naturel (naissances-décès) étant nul.

Pour la région Centre-Val de Loire, la progression de population est de 0,2 % par sur cette dernière période (2011-2016) alors qu'elle atteint 0,4 % pour la France métropolitaine.

Variation annuelle de la population entre 2011 et 2016



Dans le Loir-et-Cher, 138 communes (51%) gagnent de la population dont 45 communes de plus de 1 000 habitants (53%). Ces dernières totalisent 155 404 habitants soit 47 % de la population départementale.

	Population 2016	Évolution annuelle 2011-2016
Blois	45 687	- 0.3 %
Romorantin-Lanthenay	17 946	+ 1.2 %
Vendôme	16 688	- 0.2 %

Parmi les 3 principales communes du Loir-et-Cher, seule Romorantin-Lanthenay enregistre une hausse de sa population entre 2011 et 2016, et ce, uniquement grâce à un solde migratoire positif.

Pour les deux autres communes, on enregistre une légère baisse de population entre 2011 et 2016 en raison d'un solde migratoire négatif à Blois et proche de zéro mais non suffisant pour combler le déficit des naissances à Vendôme.

	Solde naturel (% par an)	Solde migratoire (% par an)
Blois	+ 0.7	- 1.0
Romorantin-Lanthenay	0	1,2
Vendôme	- 0.3	+ 0.1

Pour en savoir plus :

- <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3680566>

Directrice de la publication : Estelle Rondreux
Rédacteur en chef : Joël Martine
Auteur : Joël Martine
Conception : Maguy Baudin

Direction Départementale des Territoires
Service de la Connaissance des Territoires et de la Prospective
17 quai de l'Abbé Grégoire – 41 012 Blois cedex
<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Connaissance-des-Territoires>

Février 2019



La part des énergies renouvelables (biogaz, biomasse solide, déchets, éolien, géothermie, hydraulique, solaire photovoltaïque) dans la consommation finale brute d'énergie en France s'élève à 16,3 % en 2017.

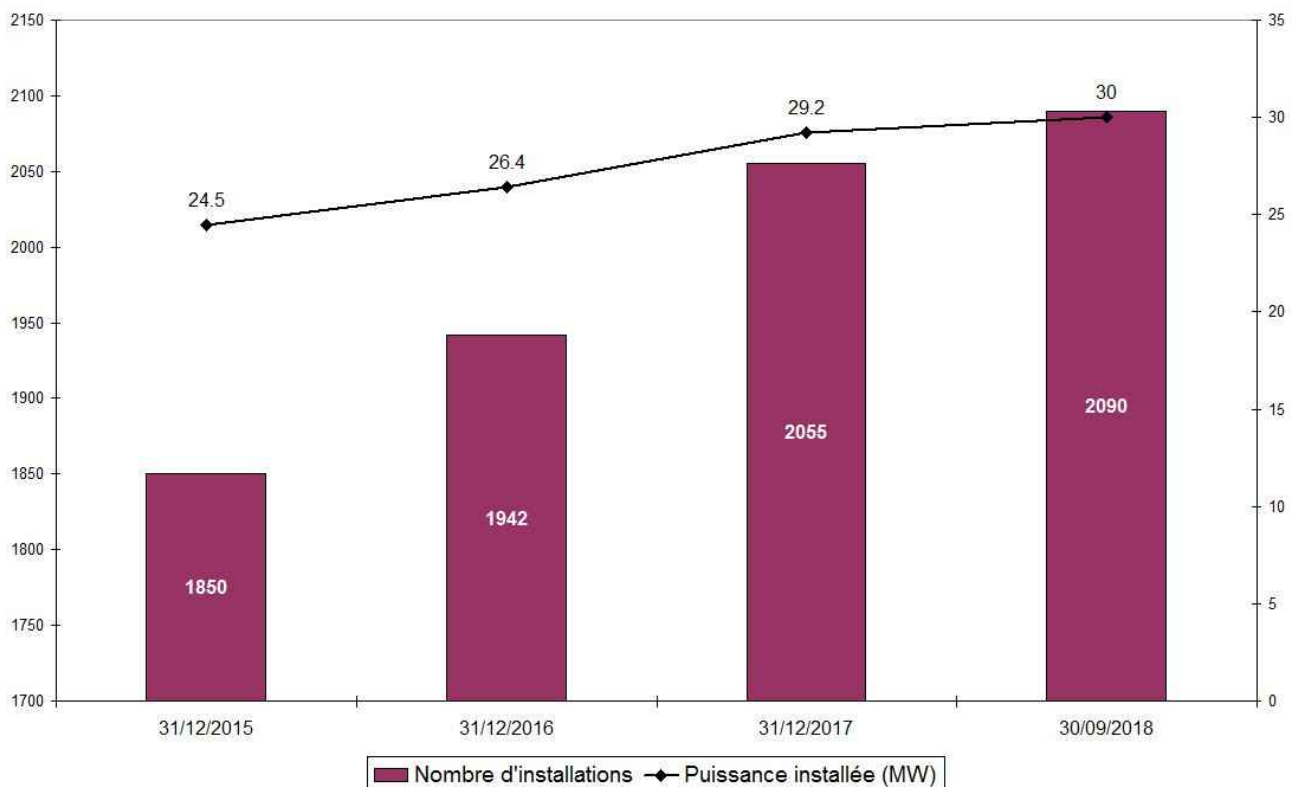
La croissance des énergies renouvelables est importante depuis 2005 mais insuffisante pour atteindre l'objectif de 23 % de la consommation finale brute d'énergie à l'horizon 2020.

L'effet photovoltaïque est la technologie qui utilise la lumière solaire pour produire de l'électricité. Cette transformation du rayonnement lumineux est réalisée grâce à des cellules photovoltaïques regroupées en panneaux photovoltaïques.

Dans le cas d'une installation reliée au réseau, l'électricité produite est injectée dans le réseau et revendue aux distributeurs traditionnels d'électricité, moyennant l'installation d'un compteur.

En moyenne, selon les conditions géographiques et météorologiques, l'énergie issue du soleil est comprise entre 3 et 5 kWh/m².

En Loir-et-Cher, on dénombre au 30 septembre 2018, 2 090 installations solaires photovoltaïques (pour une puissance installée de 30 MW), soit 14 % du nombre total d'installations en région Centre-Val de Loire. Ce nombre d'installations est en augmentation dans le département depuis 2015.



On note en Loir-et-Cher la présence d'un parc photovoltaïque sur la commune de Villefranche-sur-Cher. Installé sur un ancien site de stockage de déchets non dangereux, sur une surface totale de 13,3 ha, dont 5,5 ha couverts de panneaux photovoltaïques, il produit 9 188 MWh par an, l'équivalent de la consommation annuelle de près de 1 900 ménages. Plusieurs permis de construire ont été accordés pour la mise de œuvre de parcs dans différentes communes du département.

Pour en savoir plus :

- <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/tableau-de-bord-solaire-photovoltaique-troisieme-trimestre-2018>

Directrice de la publication : Estelle Rondreux
Rédacteur en chef : Joël Martine
Auteurs : Karine Cauquil et Cécile Dormoy
Conception : Maguy Baudin

Direction Départementale des Territoires
Service de la Connaissance des Territoires et de la Prospective
17 quai de l'Abbé Grégoire – 41 012 Blois cedex
<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Connaissance-des-Territoires>

Mars 2019



Avec **164 espèces nicheuses** contre 284 en France métropolitaine, le Loir-et-Cher possède une avifaune particulièrement riche. De par sa situation géographique privilégiée, le département abrite une grande diversité de milieux : vallées et zones humides, gâtines et bocage, plaines céréalières, forêts et zones viticoles. Il assume ainsi une responsabilité patrimoniale pour un grand nombre d'espèces.

Environ un tiers de nos espèces nicheuses sont migratrices : c'est au printemps que l'on peut observer l'arrivée des grands migrateurs transsahariens venus se reproduire dans notre département. La Sterne pierregarin qui niche sur les îles de la Loire sans végétation, la Bergeronnette printanière qui fréquente les prairies humides et les plaines céréalières ou encore le Rossignol philomèle et le Héron pourpré en Sologne repartiront en septembre pour l'Afrique. En hiver, on observe plutôt des espèces venues du Nord de l'Europe, comme le Tarin des aulnes ou la Grive mauvis.

40 % des espèces d'oiseaux sont menacées en région Centre-Val de Loire

Selon la « liste rouge » qui évalue le statut de conservation des espèces d'oiseaux, 32 % des oiseaux nicheurs sont menacés de disparition à l'échelle nationale, et 40 % à l'échelle régionale, soit 68 espèces. Certaines d'entre elles présentent un fort déclin. C'est le cas du Moineau friquet dont les effectifs régionaux ont diminué de 50 % au cours des 10 dernières années, ou encore du Vanneau huppé, dont la baisse des populations est estimée à 10 % sur la même période.

Le statut de certaines espèces rares et protégées s'améliore

Les efforts engagés en faveur de la protection des oiseaux au niveau européen et national ont porté leurs fruits. C'est le cas du Balbuzard pêcheur. La mise en œuvre de deux plans d'action nationaux successifs ont permis à l'espèce de reconquérir ses territoires dans toute la France : dans les années 90, l'espèce était nicheuse dans deux petits noyaux dans le Loir-et-Cher et le Loiret.

La situation des espèces communes se dégrade

La situation est différente pour les espèces dites « communes », qui ne bénéficient pas de telles mesures de protection : au niveau national, les effectifs d'une soixantaine d'espèces ont globalement diminué de 22 % entre 1989 et 2017, avec un recul plus marqué pour les espèces spécialistes des milieux agricoles (33 %), selon le Muséum national d'histoire naturelle. Les espèces spécialistes sont supposées être plus sensibles aux perturbations telles que la dégradation ou la perte d'habitats, la diminution des ressources alimentaires (graines, insectes) et la modification et l'intensification des pratiques agricoles.

Dans le Loir-et-Cher, on observe aujourd'hui le déclin d'espèces autrefois communes (Alouette des champs, Linotte mélodieuse, Chardonneret élégant...). En Sologne, l'abandon de la gestion traditionnelle des espaces (agriculture extensive, pisciculture) et en particulier le manque d'entretien des roselières ainsi que la prédation des nichées par les sangliers ont contribué à la régression et la disparition de nombreuses espèces d'oiseaux (Busard des roseaux, Butor étoilé). Certaines ont réussi à s'adapter mais demeurent vulnérables ; c'est le cas du Busard des roseaux, qui niche aujourd'hui dans les plaines céréalières du Nord du département.



Rossignol philomèle



Bergeronnette printanière

Des outils de protection

Le Loir-et-Cher compte 13 sites classés Natura 2000, dont 6 bénéficient d'un classement comme zones de protection spéciale (ZPS), créées en application de la directive « oiseaux », parmi lesquelles la vallée de la Loire, le domaine de Chambord, les étangs de Sologne et la Petite Beauce.

A l'échelle du département, de nombreux acteurs (les instances départementales, le réseau associatif et l'État) œuvrent pour la conservation de la biodiversité. La DDT y participe en incitant les propriétaires et ayants droit à la bonne gestion des sites Natura 2000 via la voie contractuelle basée sur le volontariat (contrats, charte, mesures agro-environnementales), et via le dispositif réglementaire dénommé « régime d'évaluation des incidences Natura 2000 ».

Elle pilote également les arrêtés de protection de biotope pris notamment en faveur des sternes nichant sur les îles de Loire et œuvre de façon plus générale en mettant en œuvre la réglementation nationale sur toutes les espèces protégées de faune et de flore présentes en Loir et Cher.

Pour en savoir plus :

- Atlas des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2009-2012), Nidal Issa, Yves Muller; Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), Société d'Etudes Ornithologiques de France (SEOF), avec la collaboration scientifique du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN). Consultable sur : www.faune-france.org .
- La liste rouge des espèces menacées en France, oiseaux de France métropolitaine, UICN, 2016.
- L'observatoire régional de la biodiversité : <http://www.observatoire-biodiversite-centre.fr>
- http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/synthese-biodiversite-et-milieus-naturels-a2883.html?id_rubrique=1204
- <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/biodiversite-les-chiffres-cles-edition-2018>



Chardonneret élégant



Balbuzard pêcheur



Linotte mélodieuse

Photos : Didier Loyer et Jean-Pierre Martinez.

Directrice de la publication : Estelle Rondreux

Rédacteur en chef : Joël Martine

Auteurs : Cécile Dormoy et Vincent Laigniel
(Service Eau et Biodiversité)

Remerciements : Henry Borde (LPO 41)

Conception : Maguy Baudin

Direction Départementale des Territoires

Service de la Connaissance des Territoires et de la Prospective
17 quai de l'Abbé Grégoire – 41 012 Blois cedex

<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Connaissance-des-Territoires>

Avril 2019



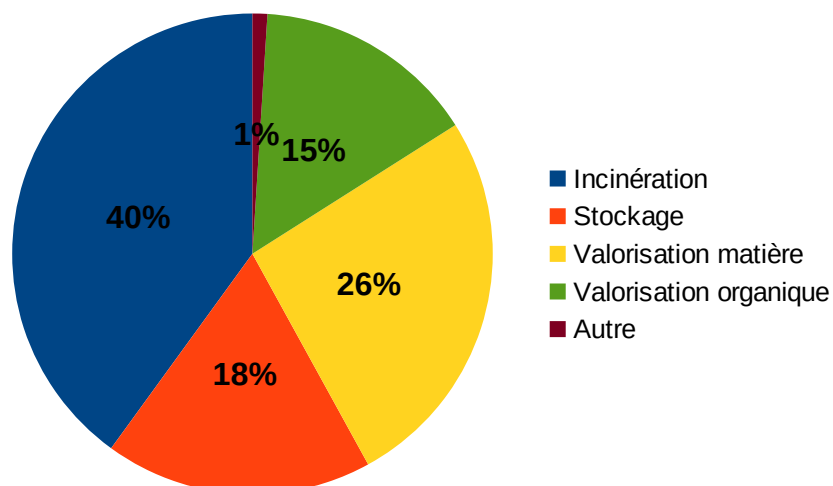
En 2015, 171 000 tonnes de déchets issus des ménages et des acteurs économiques ont été collectées par les collectivités en Loir-et-Cher (hors déblais et gravats).

Ces déchets ménagers et assimilés (DMA) comprennent les ordures ménagères individuelles ainsi que les collectes sélectives en porte à porte et en déchetterie, les collectes d'encombrants et les collectes de déchets verts.

Cela correspond à 513 kg par an et par habitant (506 kg en région Centre-Val-de-Loire et 514 kg en France).

La quantité de DMA entrant dans les installations de traitement du Loir-et-Cher est relativement stable depuis 2005 mais sa composition a varié : la part des ordures ménagères résiduelles a diminué au profit des déchets collectés dans les déchetteries.

	Ordures ménagères résiduelles	Part des ordures ménagères résiduelles dans le total des DMA	Ordures ménagères résiduelles par habitant
2005	89 039 t	53 %	276 t
2007	100 873 t	54 %	309 t
2009	82 920 t	48 %	252 t
2011	80 536 t	47 %	243 t
2013	76 601 t	44 %	230 t
2015	75 425 t	44 %	226 t



Source : enquête nationale collecte 2015 – ADEME

En 2015, 40 % des DMA collectés dans le département ont été incinérés et 18 % ont été stockés. Environ 70 000 tonnes ont été recyclées (valorisation matière et organique), ce qui représente 41 % des DMA.

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe un objectif de réduction de 10 % des quantités de DMA produits par habitant entre 2010 et 2020. Depuis 2009 en Loir-et-Cher, la quantité de DMA n'a diminué que de 1,4 %.

Au niveau national, le taux de recyclage des emballages progresse sauf pour les emballages plastiques, matériau ayant une variété importante de caractéristiques physico-chimiques et nécessitant des process de recyclage particuliers.

Une première directive européenne appelant à réduire l'usage des sacs en plastique a été adoptée en 2015 et a été transposée en France dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Elle a abouti à une interdiction, au 1er juillet 2016, des sacs en plastique distribués aux caisses des commerces. L'Union Européenne a adopté fin mars 2019 une nouvelle directive interdisant totalement les plastiques à usage unique à partir de 2021.

La réduction des déchets à la source reste donc la voie à privilégier, en complément du recyclage et de la réutilisation.

Pour en savoir plus :

- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) : <https://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/dechets/reduire-dechets>
- Outil SINOE Déchets : <https://www.sinoe.org/>
- Observatoire de l'économie et des territoires 41 : <http://www.pilote41.fr/environnement-et-urbanisme/dechets/les-dechets-menagers>

Directrice de la publication : Estelle Rondreux
Rédacteur en chef : Joël Martine
Auteur : Karine Cauquil
Conception : Maguy Baudin

Direction Départementale des Territoires
Service de la Connaissance des Territoires et de la Prospective
17 quai de l'Abbé Grégoire – 41 012 Blois cedex
<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Connaissance-des-Territoires>



En France comme en Europe, les accidents de la route sont la première cause de mortalité chez les jeunes de 18 à 24 ans, loin devant les suicides et les autres causes accidentelles.

En France, un taux de mortalité des jeunes plus élevé qu'en Europe

En 2017, en France, 16 % des personnes tuées sur la route étaient âgés de 18 à 24 ans, contre 14 % à l'échelle européenne, alors que cette classe d'âge représente seulement 8 % de la population totale (en France et en Europe).

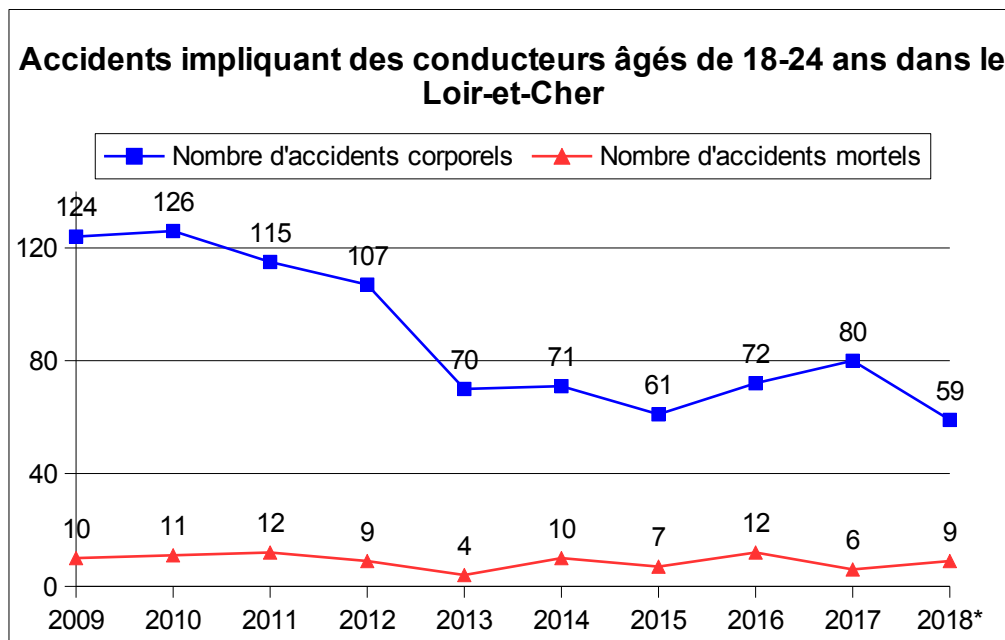
En Loir-et-Cher, une mortalité routière des jeunes en hausse malgré une mortalité routière en baisse

Au cours des 5 dernières années (2014-2018), 41 jeunes âgés de 18 à 24 ans ont perdu la vie sur les routes du Loir-et-Cher, soit 25 % des tués pour une classe d'âge qui ne représente que 6 % de la population.

Par rapport à la période 2009-2013, la mortalité des jeunes a augmenté de 26 %, alors que la mortalité générale a baissé de 7 %.

Comparé à la France métropolitaine, le taux de mortalité des jeunes dans le Loir-et-Cher est 2,8 fois plus élevé (moyenne sur la période 2013-2017).

Jeunes conducteurs impliqués : une baisse des accidents corporels mais une stabilité des accidents mortels



Source : Observatoire départemental de la sécurité routière.

*Données 2018 non consolidées par l'observatoire national interministériel de la sécurité routière

Note : Un conducteur impliqué dans un accident corporel peut être victime ou indemne ; il n'est pas forcément responsable.

Par rapport à 2009-2013, la période 2014-2018 enregistre une baisse de 36 % du nombre d'accidents corporels impliquant des conducteurs âgés de 18 à 24 ans, Mais on constate une stabilité préoccupante du nombre d'accidents mortels et des personnes tuées, ce qui traduit une hausse de la gravité des accidents.

Derrière la sécheresse de ces statistiques, il y a des vies brisées...

L'accident de la route, un drame humain évitable

Le facteur comportemental, constitue le premier motif d'insécurité sur la route. La vitesse excessive ou mal adaptée, l'alcool et les stupéfiants demeurent les trois causes principales d'accidents mortels chez les jeunes.

Le caractère rural du département offre peu de choix aux jeunes pour leur déplacement, notamment en soirée, qu'ils résident en zone rurale ou urbaine. Le risque n'est pas forcément identifié et les jeunes ont le sentiment « d'être plus tranquilles sur les petites routes. »

La lutte contre l'insécurité routière, plus que jamais une des priorités en Loir-et-Cher

Les jeunes constituent l'un des enjeux majeurs du Document Général d'Orientations pour la Sécurité Routière 2018-2022.

En 2019, le Préfet de Loir-et-Cher a lancé une campagne de sensibilisation afin de provoquer une prise de conscience des risques et de leurs conséquences, et ainsi faire évoluer durablement les comportements. Le lancement de cette campagne s'est traduite, **le 28 mai 2019**, par une journée de sensibilisation à destination des lycéens du département. Cette campagne a ensuite été largement médiatisée via les médias locaux.

A lire : « Cher jeune, ressaisis-toi », l'appel d'un médecin urgentiste de Blois suite à un accident mortel survenu en 2017

<https://www.lanouvellerepublique.fr/loir-et-cher/cher-jeune-ressaisis-toi>

Pour en savoir plus :

- Le document général d'orientations 2018-2019 : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-routiere-education-routiere-et-transports/Securite-routiere/Politique-locale-de-securite-routiere/Le-Document-General-d-Orientations-pour-la-Securite-Routiere-2018-2022>
- L'observatoire national interministériel de la sécurité routière : <https://www.onisr.securite-routiere.interieur.gouv.fr/>

Directrice de la publication : Estelle Rondreux
Rédacteur en chef : Joël Martine
Auteurs : Cécile Dormoy, Sylvie Gitton et Aouicha Kradaoui (Unité Sécurité Routière)
Conception : Maguy Baudin

Direction Départementale des Territoires
Service de la Connaissance des Territoires et de la Prospective
17 quai de l'Abbé Grégoire – 41 012 Blois cedex
<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Connaissance-des-Territoires>

Juin 2019



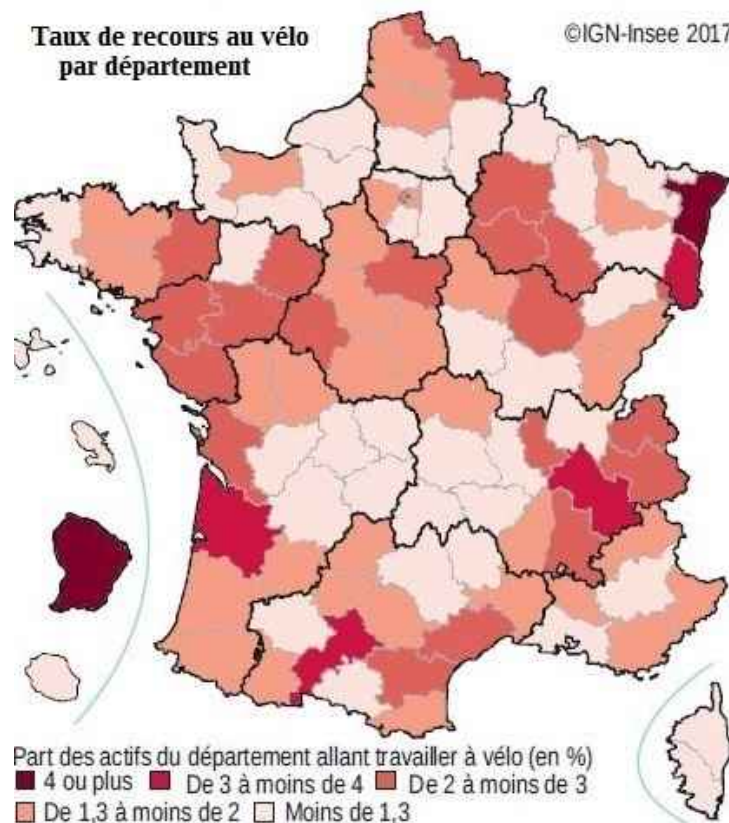
Mardi 2 avril 2019, les sénateurs ont adopté le projet de loi d'orientation des mobilités (LOM), en réponse à un impératif fixé par le Président de la République : améliorer concrètement la mobilité au quotidien, de tous les citoyens et dans tous les territoires, grâce à des solutions de transports plus efficaces, plus propres et plus accessibles.

Les assises nationales de la mobilité, qui se sont tenues à l'automne 2018, ont montré l'importance de renforcer la place des mobilités actives, et notamment celle du vélo, dans les politiques de mobilité.

Le plan vélo, présenté par le Gouvernement en septembre 2018, sera donc traduit dans la LOM avec pour ambition de multiplier par 3 la part du vélo dans les déplacements quotidiens d'ici 2024.

En effet, le vélo est une solution concrète aux besoins de déplacements quotidiens des Français, ainsi qu'une réponse efficace pour accélérer la transition écologique du pays. Pourtant, la part des déplacements à vélo en France est très faible : seulement 3 % contre 10 % en Allemagne et 28 % aux Pays-Bas.

En 2015, 1,8 % des Loir-et-Chériens utilisent le vélo pour aller travailler, un taux légèrement inférieur à la moyenne régionale (2,1%) et nationale (1,9%) selon l'Insee.



Champ : personnes âgées de 15 ans à 74 ans ayant un emploi ou en apprentissage, France hors Mayotte.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2015.

En 2008, la communauté d'agglomération Agglopolys a mené une enquête déplacements sur 34 communes du Blaisois : 2,5 % des déplacements quotidiens se font à vélo alors que 50 % des déplacements font moins de 3 km. La marge de progression est donc significative !

Pour en savoir plus :

- <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2555616>
- <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2557426>
- <https://www.gouvernement.fr/partage/10511-dossier-de-presse-plan-velo>
- <https://www.fub.fr/>
- <http://velo41.fr/>

Directrice de la publication : Estelle Rondreux
Rédacteur en chef : Joël Martine
Auteurs : Karine Cauquil et Cécile Dormoy
Conception : Maguy Baudin

Direction Départementale des Territoires
Service de la Connaissance des Territoires et de la Prospective
17 quai de l'Abbé Grégoire – 41 012 Blois cedex
<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Connaissance-des-Territoires>

Juillet 2019



Les vagues de chaleur font partie des extrêmes climatiques les plus préoccupants au regard de la vulnérabilité de nos territoires et de l'évolution attendue de leur fréquence et leur intensité au XXI^{ème} siècle.

Les vagues de chaleur sont définies ici comme 5 jours consécutifs avec une température maximale supérieure de 5 degrés à la normale 1976-2005.

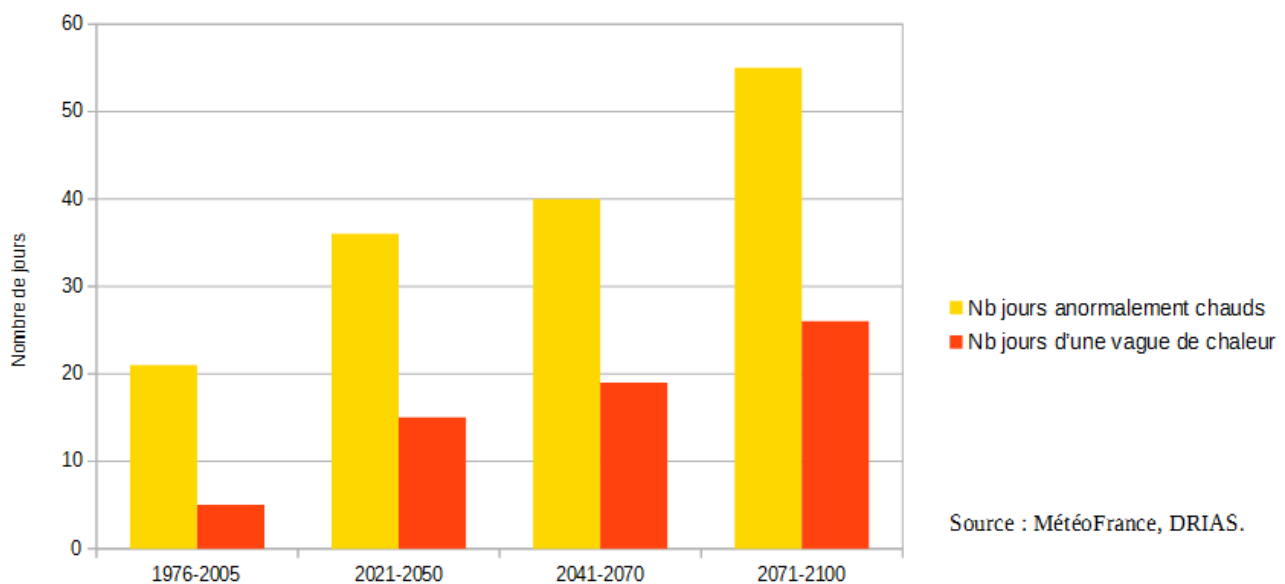
3 fois plus de jours de vagues de chaleur en 2050 en Loir-et-Cher

En Loir-et-Cher, alors que l'on comptait en moyenne 5 jours de vagues de chaleur sur la période 1976-2005, les projections climatiques montrent que ce nombre pourrait tripler à l'horizon 2021-2050. Il faut s'attendre aussi à une chaleur estivale qui démarre plus tôt et qui s'arrête plus tard, de mai à octobre en moyenne. Les observations en France et en Europe montrent que les vagues de chaleur sont plus intenses, plus fréquentes et plus longues depuis environ 30 ans.

Sans politique climatique, le réchauffement pourrait atteindre 4 °C à la fin du siècle.

En région Centre-Val de Loire, les projections climatiques montrent une augmentation de la température moyenne annuelle jusqu'aux années 2050 (de +1,3 °C à +2 °C), quel que soit le scénario. Au-delà, la poursuite du réchauffement diffère significativement selon le scénario considéré. Le seul qui stabilise le réchauffement est un scénario qui intègre une politique climatique visant à faire baisser les concentrations en CO₂.

Modélisation du nombre de jours anormalement chauds par an (au printemps et en été) en Loir-et-Cher



Notes : Scénario RCP 4,5, qui correspond à une stabilisation des émissions de gaz à effet de serre. Jours anormalement chauds : dont la température max est supérieure de 5 degrés à la normale.

Adaptation : une mobilisation nécessaire de tous les acteurs

Afin de limiter l'effet des canicules, la végétation mais aussi les surfaces perméables et les zones humides participent à la réduction des îlots de chaleur à toutes les échelles (quartier, ville, zone rurale), procurant ombre et fraîcheur grâce à l'évapotranspiration. Les zones boisées urbaines sont par exemple 2 à 8 °C plus fraîches que le reste de la ville. En agriculture, les pratiques associant arbres et cultures permettent de réduire les stress thermiques et hydriques.

Un second Plan National d'Adaptation au Changement Climatique a été adopté par le Gouvernement fin 2018, qui vise à renforcer la mobilisation de l'ensemble des acteurs sur ces enjeux.

La DDT contribue pleinement au portage des politiques d'adaptation dans les territoires au travers de son action en matière d'aménagement du territoire, d'habitat, de préservation des ressources naturelles et agricoles, de prévention des risques naturels et d'accompagnement des collectivités dans la transition énergétique.

Pour en savoir plus :

- <http://www.drias-climat.fr/>
- <http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/le-climat-futur-en-france>
- <http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-changement-climatique-a3361.html>
- <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/changement-climatique-causes-effets-et-enjeux>
- <https://www.cerema.fr/fr/activites/transition-energetique-climat>

Directrice de la publication : Estelle Rondreux

Rédacteur en chef : Joël Martine

Auteur : Cécile Dormoy

Conception : Maguy Baudin

Direction Départementale des Territoires

Service de la Connaissance des Territoires et de la Prospective

17 quai de l'Abbé Grégoire – 41 012 Blois cedex

<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Connaissance-des-Territoires>

Août 2019



La Sologne se caractérise par l’engrillagement le plus marqué des régions forestières de France : un aménagement historique qui s’explique notamment par la spécificité de ce territoire composé à 95 % de forêts privées et morcelé en une multitude de propriétés de quelques ha à plusieurs centaines d’hectares.

Pour les propriétaires forestiers, outre le besoin de se protéger, l’intérêt pour les clôtures est avant tout cynégétique, avec la création d’enclos et de parcs de chasse (voir définitions).

Le phénomène a pris de l’ampleur et le linéaire de clôtures est estimé aujourd’hui à 1 160 km (dont 340 km > 2 m) par l’ONCFS, chargé d’une enquête permanente sur les grillages en Sologne. Il en résulte une fragmentation du territoire qui affecte les mouvements et la distribution des grands ongulés sauvages comme le cerf, mais aussi des chevreuils et des sangliers.

Les couloirs de déplacements des cerfs sont ainsi interrompus par l’installation de clôtures supérieures à 2m de hauteur ; or, le morcellement des populations réduit les échanges entre individus et donc la diversité génétique. Les clôtures d’une hauteur supérieure à 1m sont imperméables aux sangliers et dès 1m50, limitent les déplacements des chevreuils. Lorsque les clôtures sont doublées d’un maillage fin, celui-ci empêche également la petite faune de circuler. Mais l’engrillagement a également des effets indirects sur le paysage, les habitats et les autres espèces en cas de fortes concentrations d’animaux.

Il faut également mentionner le fort effet fragmentant des infrastructures de transports, en particulier de l’autoroute A 71 qui traverse la Sologne, malgré la présence de passages pour la faune (peu adaptés pour la grande faune), à tel point que les populations sauvages de cerfs de part et d’autre de l’A 71 sont parfaitement distinctes génétiquement.

Afin de prévenir ces impacts, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique ainsi que la Trame Verte et Bleue Sologne fixent des orientations en termes de préservation des continuités écologiques. Les propriétaires sont incités à limiter l’engrillagement de leurs territoires de chasse et les collectivités encouragées à émettre des recommandations dans ce sens lors de l’élaboration des documents d’urbanisme.

Définitions :

- un enclos cynégétique est attenant à une habitation. Il est défini par l’article L424-3 du code de l’environnement, il est étanche à tout type de gibier à poil et à l’homme. Il n’est pas soumis à un plan de chasse.
- un parc de chasse est un espace clos avec une activité cynégétique, dont les critères sont définis localement par la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage. Il est hermétique à certaines catégories de gibier (sanglier, chevreuil) mais pas à tout gibier à poil et à l’homme. Il est soumis à un plan de chasse.

Pour en savoir plus :

- Le schéma régional de cohérence écologique du Centre-Val de Loire : <http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/srce-adopte-et-pieces-annexes-r686.html>
- La trame verte et bleue : <http://www.pilote41.fr/environnement-et-urbanisme/trame-verte-et-bleue> et www.trameverteetbleue.fr
- L'étude Dysperse (Dynamique spatiale et temporelle d'engrillagement en Sologne et services écosystémiques) : <https://www.irstea.fr/fr/impacts-des-clotures-sur-la-biodiversite-forestiere>
- L'Office national de la chasse et de la faune sauvage* : <http://www.oncfs.gouv.fr/>

* *L'ONCFS et l'Agence française de la biodiversité ont fusionné pour donner naissance, le 1 er janvier 2020, à l'Office Français de la Biodiversité.*

Directrice de la publication : Estelle Rondreux
Rédacteur en chef : Joël Martine
Auteur : Cécile Dormoy
Remerciements : Bruno Riotton-Roux (ONCFS)
Conception : Maguy Baudin

Direction Départementale des Territoires
Service de la Connaissance des Territoires et de la Prospective
17 quai de l'Abbé Grégoire – 41 012 Blois cedex
<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Connaissance-des-Territoires>

Septembre 2019



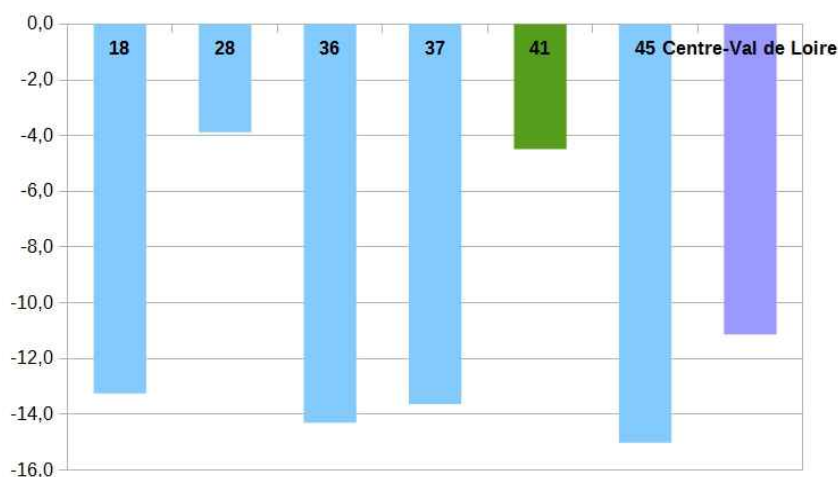
Le Loir-et-Cher compte environ 2 200 ménages dont la personne de référence est exploitant agricole.

Depuis 2011, le nombre de ménages agricoles diminue plus lentement (1,1 % par an) que sur la décennie précédente (2000-2010) (2,5 %) par an.

Un ralentissement qui s'explique par les fortes disparitions d'exploitations au cours des périodes 1988-2000 et 2000-2010 avec une évolution annuelle respectivement de -5,6 % et -2,6 % observée lors des recensements agricoles.

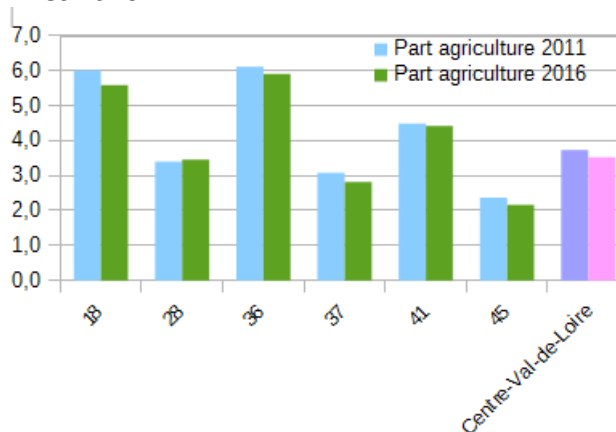
Au niveau de la région Centre-Val-de-Loire, le nombre de ménages agricoles diminue de 2,5 % par an depuis 2011, plus fortement pour les départements du Cher (3,5 %), du Loiret (3,4 %) et de l'Indre (2,7 %). Le Loir-et-Cher est le département qui résiste le mieux suivi de l'Eure-et-Loir (1,9 %).

Évolution du nombre de ménages agricoles en % entre 2011 et 2016

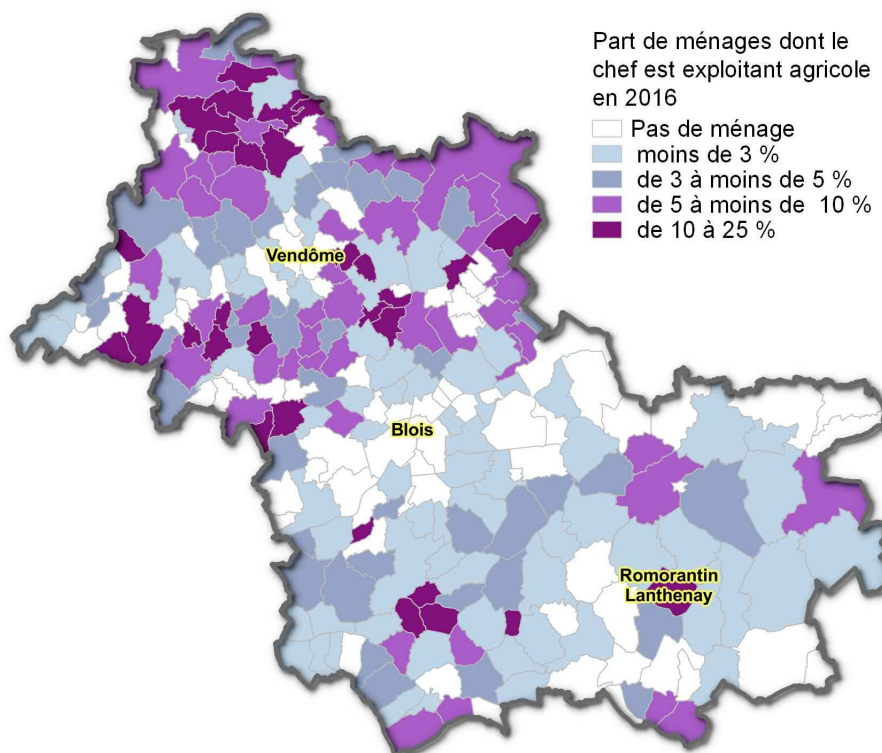


Source : INSEE RP 2016

Part de l'emploi agricole en 2011 et 2016



Les ménages agricoles représentent 1,5 % des ménages du département, une présence plus marquée sur les territoires situés au nord de la Loire excepté celui de la CA d'Agglopolys.



Source : Insee, RP 2016. Réalisation DDT 41/SCTP.

Évolution du nombre d'emplois agricoles : L'Eure-et-Loir et Loir-et-Cher résistent mieux

	Emplois agriculture 2016	Evolution 2016/2011 (%)	Part des emplois agriculture en 2016
18	6 295	-11,6	5,6
28	5 114	-0,9	3,5
36	4 956	-8,5	5,9
37	6 823	-8,6	2,8
41	5 550	-2,2	4,4
45	5 756	-10,1	2,2
Centre-Val-de-Loire	34 495	-7,4	3,5

Avec près de 35 000 emplois dans l'agriculture en 2016 en région Centre-Val-de-loire, ce secteur perd 7,4 % de ses emplois entre 2011 et 2016.

L'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher perdent respectivement 0,9 % et 2,2 %. A l'opposé, le Loiret voit disparaître 10 % de ces emplois et le Cher près de 12 %.

Source : Insee, RP 2011-2016.

Pour en savoir plus :

- <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Connaissance-des-Territoires/Publications-thematiques/Agriculture>
- <https://www.insee.fr/>

Directrice de la publication : Estelle Rondreux
 Rédacteur en chef : Joël Martine
 Auteur : Joël Martine
 Conception : Maguy Baudin

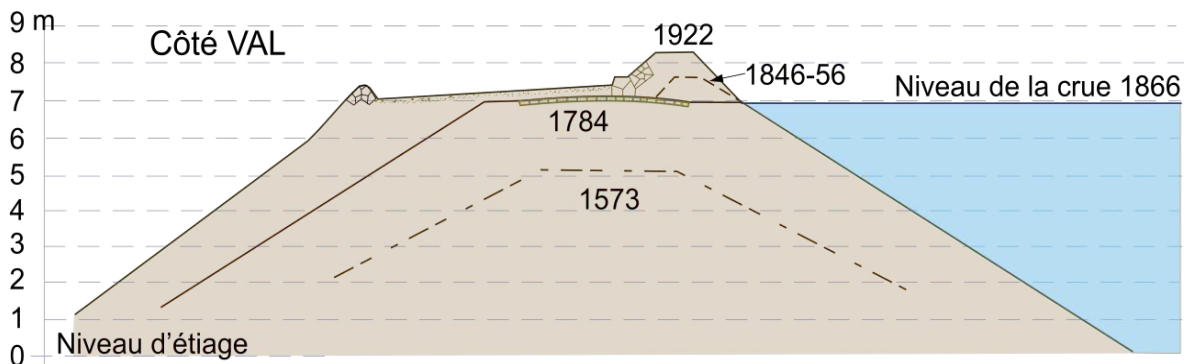
Direction Départementale des Territoires
 Service de la Connaissance des Territoires et de la Prospective
 17 quai de l'Abbé Grégoire – 41 012 Blois cedex
<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Connaissance-des-Territoires>

Octobre 2019



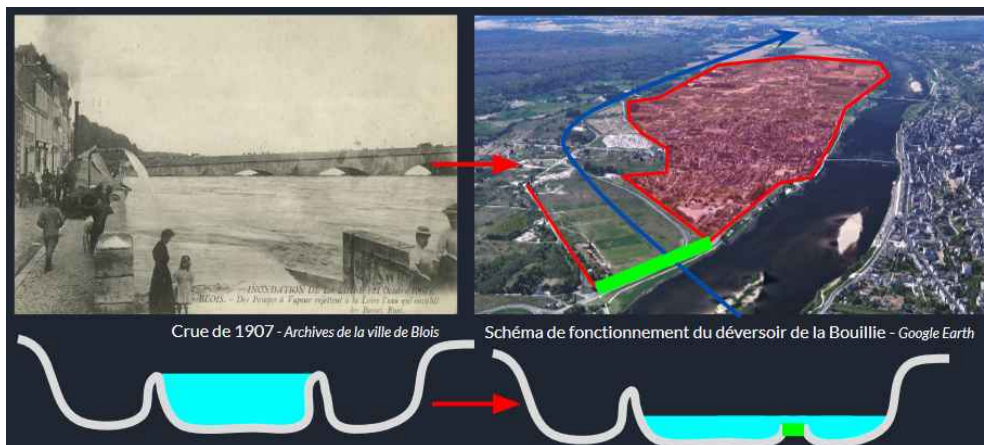
L'État est propriétaire de 83 kilomètres de digues en Loir-et-Cher, qui protègent le département des inondations de la Loire. Les digues de Loire sont parmi les plus anciennes digues fluviales d'Europe. Quasi-millénaire, la gestion des digues de Loire s'est perfectionnée au fil des siècles.

D'abord rehaussées au fur et à mesure des crues, les digues du Loir-et-Cher ont ensuite été équipées de déversoirs.



Évolution du profil en travers d'une levée en Loire moyenne (Source : Wikipédia, repris de l'ouvrage de Roger Dion "Histoire des levées de la Loire", 1930).

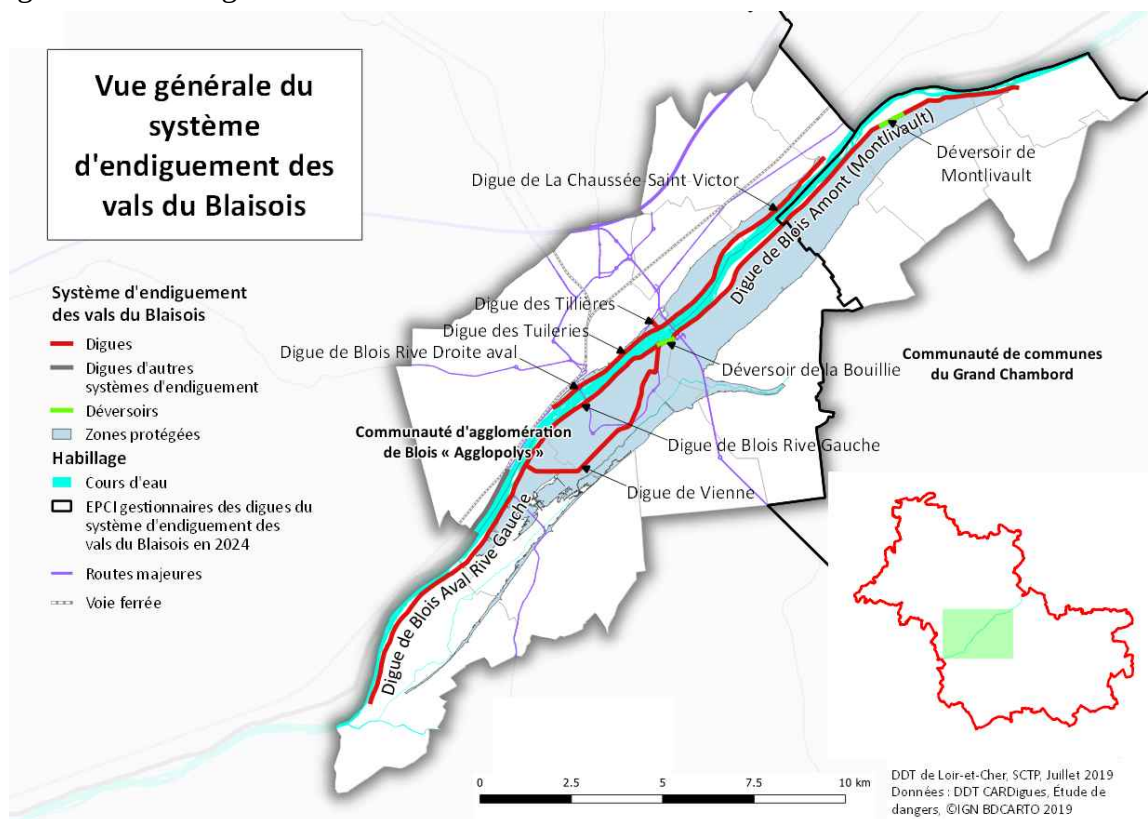
En Loir-et-Cher, les digues domaniales sont équipées de 3 déversoirs. Ces abaissements ponctuels des digues permettent d'inonder de vastes zones agricoles en amont afin de protéger en aval des zones où se concentrent les populations et les activités. En effet, lorsqu'un déversoir entre en fonctionnement, la hauteur d'eau dans la Loire diminue et la pression qu'exerce l'eau est mieux répartie sur l'ensemble des digues, ce qui les rend moins susceptibles de rompre.



La ville de Blois est ainsi protégée par deux déversoirs : le déversoir de la Bouillie, qui a servi lors de la dernière crue en 1907, et celui de Montlivault, construit par la suite. Ils permettent aux eaux des crues de la Loire de contourner le quartier de Vienne.

Une digue peut être comparée à une chaîne de protection composée de centaines de maillons. Il suffit qu'un maillon faible rompe pour que l'intégralité de la chaîne de protection ne puisse plus jouer efficacement son rôle. Pour éviter les brèches, les agents de l'unité Loire de la DDT entretiennent les digues et les auscultent très régulièrement afin de déterminer leurs points faibles et les renforcer.

La DDT est aujourd’hui engagée dans la procédure de régularisation des systèmes d’endiguement de la Loire. En effet, les modalités de gestion des digues ont été modifiées en profondeur en 2015 (après la tempête Xynthia). Autrefois centrée sur les digues, cette réforme introduit la notion de système d’endiguement : un regroupement de digues qui permettent de protéger une zone cohérente vis-à-vis des inondations. Dès lors, l’intégralité des digues qui composent un système d’endiguement seront gérées de la même manière.



Dans le cadre du transfert de compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), la gestion des digues domaniales sera effectivement transmise aux intercommunalités à partir du mois de janvier 2024.

Les intercommunalités sont d’ores-et-déjà gestionnaires des digues non-domaniales, enserrant le Loir et le Cher, à l’exception de la digue des quais de Selles-sur-Cher. Ce transfert de compétence permet d’intégrer la gestion des digues au sein d’une gestion plus systémique des cours d’eau. En effet, les digues modifient le comportement du lit des cours d’eau et ces modifications affectent en retour le comportement des digues.

Pour en savoir plus :

- Emeric Masse, « *Enjeux et contraintes de la valorisation de la connaissance autour des digues : le cas du département de Loir-et-Cher* », Mémoire d’apprentissage de Master 2 Environnement, Territoires et Paysages, réalisé à la DDT sous la direction de Joël Martine, et soutenu le 12 septembre 2019 à l’université de Tours.

Directrice de la publication : Estelle Rondreux
Rédacteur en chef : Joël Martine
Auteur : Emeric Masse
Conception : Maguy Baudin

Direction Départementale des Territoires
 Service de la Connaissance des Territoires et de la Prospective
 17 quai de l’Abbé Grégoire – 41 012 Blois cedex
<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Connaissance-des-Territoires>



Novembre 2019



124, c'est le nombre de jours en restriction des usages de l'eau au niveau crise (niveau maximal des restrictions) dans le département de Loir-et-Cher en 2019, en particulier sur les zones d'alerte du Cher, du Beuvron Masse et des affluents de la Loire, du 5 juillet au 5 novembre 2019.

Du fait d'un fort déficit pluviométrique au début de l'été, du niveau des nappes historiquement bas et d'une canicule très précoce, la situation de la ressource en eau disponible a été exceptionnellement critique en Loir-et-Cher en 2019.

La gestion des usages de l'eau dans le département est arrêtée par le préfet de département. Ce dernier fixe par arrêté-cadre des mesures de limitation provisoire des usages de l'eau. Ces mesures visent à assurer l'exercice des usages prioritaires, plus particulièrement la santé, la sécurité civile, l'approvisionnement en eau potable et la préservation des écosystèmes aquatiques. Les mesures sont progressives, limitées dans le temps et proportionnées aux différents usages.

Le constat de la nécessité de mettre en œuvre les mesures de limitation se fonde sur le franchissement de seuils en débit sur les rivières :

- premier niveau : le débit seuil d'alerte (DSA),
- second niveau : le débit seuil d'alerte renforcée (DAR)
- troisième niveau : le débit de crise (DCR).

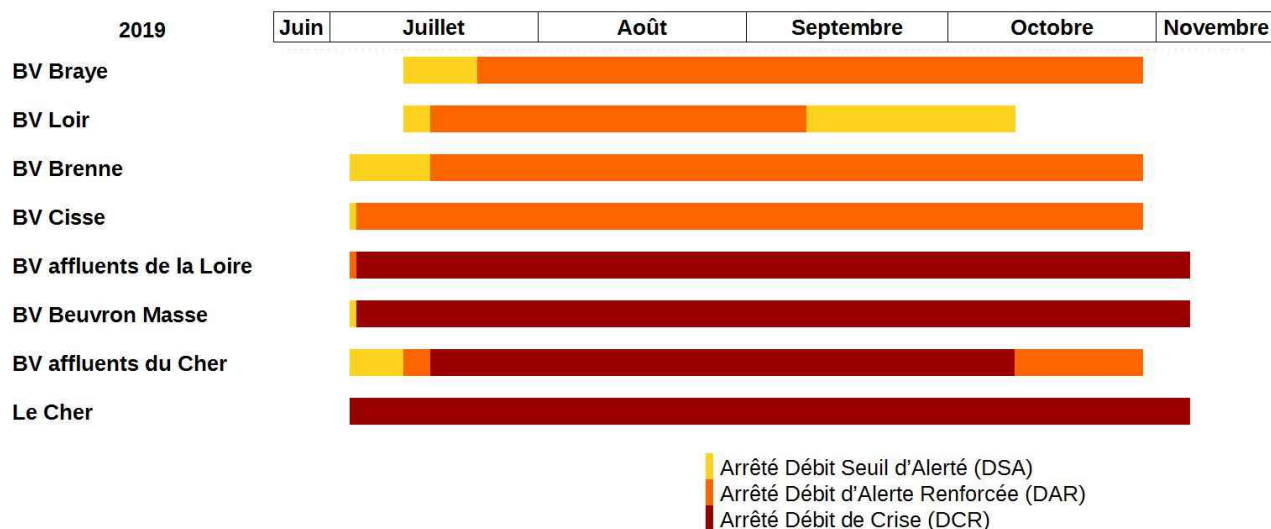
Le Préfet de département prend alors, au vu de l'appréciation de la situation, en fonction des débits des cours d'eau, un arrêté de constat de franchissement de seuil et de restriction d'usage de l'eau. Les mesures sont adaptées à chaque situation sur les secteurs hydrographiques concernés, dans la limite des mesures figurant dans l'arrêté-cadre.

Lorsque le débit de crise est atteint, seuls les exigences de la santé, la salubrité publique, la sécurité civile, l'alimentation en eau potable et les besoins du milieu naturel peuvent être satisfaits. Pendant cette période, la plupart des autres usages de l'eau sont alors interdits sauf dérogations, pour pouvoir satisfaire ces usages prioritaires.

Pour en savoir plus :

- <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr> pour connaître en temps réel la situation à l'échelle infra-départementale en cas de sécheresse et consulter les arrêtés et les niveaux des restrictions de l'usage de l'eau.

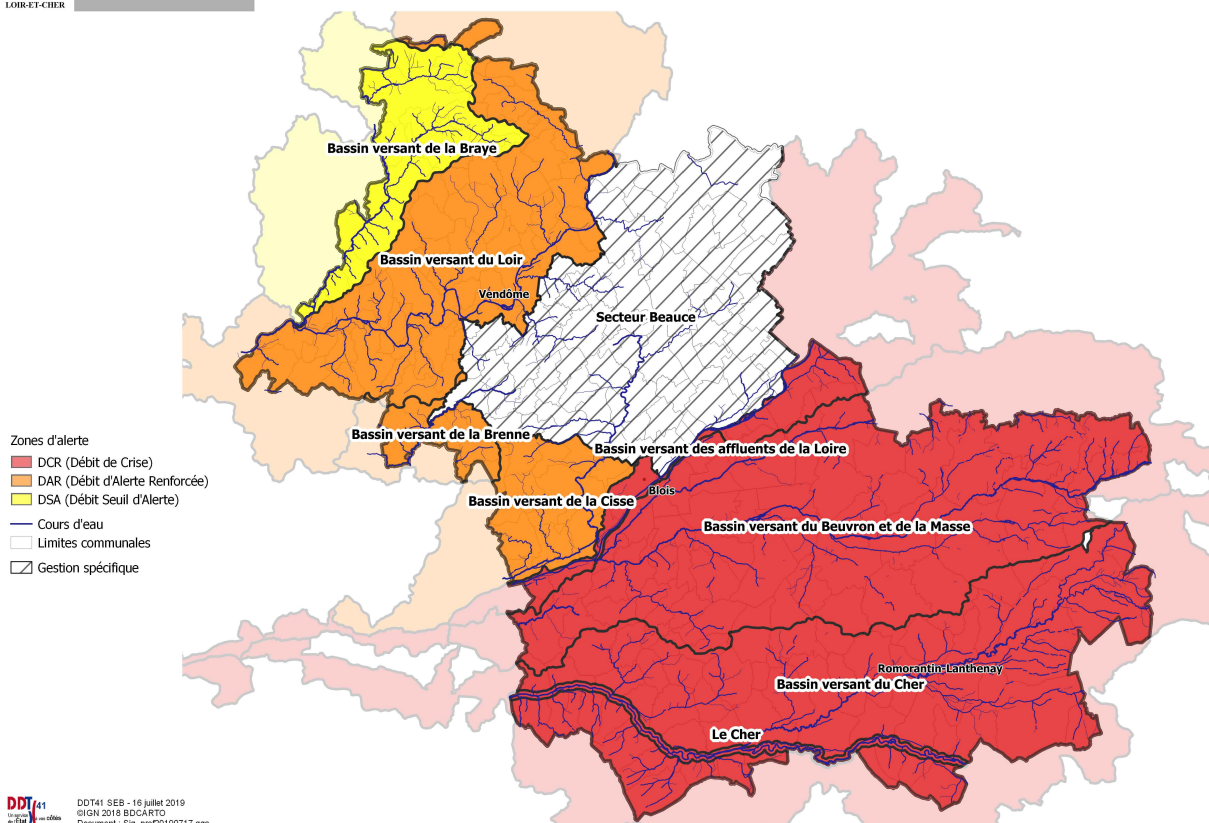
Période et niveau de restriction des usages de l'eau, sur chacun des bassins versants du Loir-et-Cher en 2019



Situation hydrologique du Loir-et-Cher au 16 juillet 2019



Zones d'alerte des bassins hydrographiques Loir-et-Cher



DDT41
 DDT41 SEB - 16 juillet 2019
 ©IGN 2018 BDCARTO
 Document : Sig_pief20190717.ags

Directrice de la publication : Estelle Rondreux
Rédacteur en chef : Joël Martine
Auteur : Céline Gaumet (Service Eau et Biodiversité)
Conception : Maguy Baudin

Direction Départementale des Territoires
 Service de la Connaissance des Territoires et de la Prospective
 17 quai de l'Abbé Grégoire – 41 012 Blois cedex
<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Connaissance-des-Territoires>

Décembre 2019



La mobilité est un enjeu fort de la société et des politiques publiques, les déplacements domicile-travail étant en constante augmentation. La voiture est le mode très dominant, les transports en commun peinent à se développer.

Les navetteurs sont des personnes ayant un emploi (actifs occupés) qui ne travaillent pas dans leur commune de résidence. En Loir-et-Cher ce nombre a progressé de 10 % en dix ans et concerne aujourd'hui 2 actifs sur trois.

En moyenne, un actif travaillant en dehors de sa commune parcourt environ 8 500 km par an, 10 500 km pour un cadre soit un peu plus de 20 % de plus et 9 100 km pour une profession intermédiaire (+6 %).

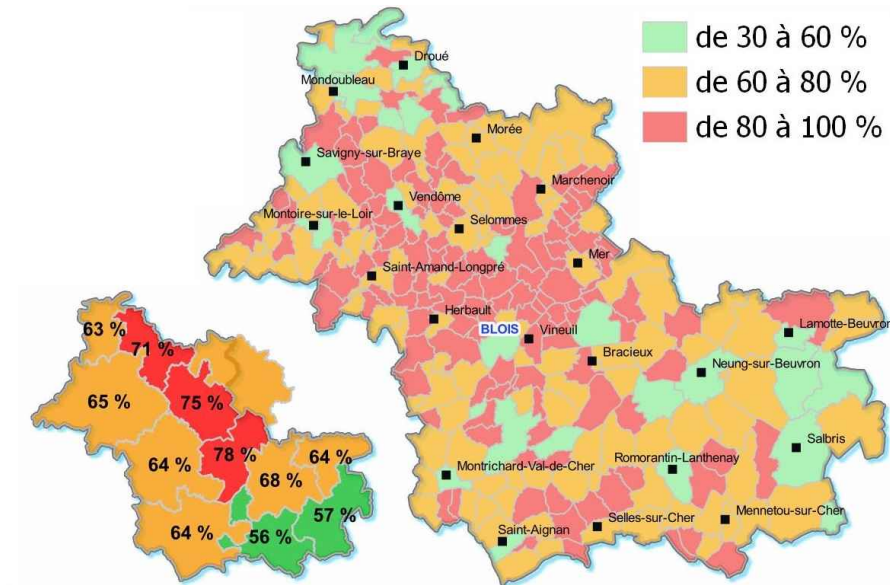
La voiture est le mode principal de transport, il est plus fréquemment utilisé par les professions intermédiaires et la catégorie des employés.

L'ensemble des actifs de Loir-et-Cher ont parcouru 600 millions de km en voiture pour l'année 2019, 94 % de kilomètres par les actifs travaillant hors commune.

On observe que selon les conditions d'emploi, ce sont les actifs en intérim qui se déplacent le plus en voiture (92%) alors que la proportion chez les apprentis, stagiaires, emplois aidés est de 63 %. Ces derniers utilisent davantage les 2 roues et les transports en commun pour leurs déplacements.

L'utilisation de la voiture est elle aussi en augmentation, 83 % des actifs l'utilisent comme mode principal de déplacement (+3 % en 10 ans). La distance moyenne parcourue par les navetteurs s'allonge également : 45 km par jour en 2016 contre 41 km en 2006.

Part des actifs travaillant à l'extérieur de leur commune



Les actifs des communes des première et deuxième couronnes de Blois sont plus nombreux à travailler en dehors de leur commune de résidence. Les navetteurs du secteur de Marchenoir et de l'axe Lamotte-Beuvron – Salbris parcourent des distances plus élevées en voiture. Sur ce dernier secteur, ils sont aussi plus nombreux à utiliser les transports en commun.

